Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_174-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/174

OBJET : LOCAUX À DESTINATION ÉCONOMIQUE - TARIFS 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_174-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/174

OBJET : LOCAUX À DESTINATION ÉCONOMIQUE - TARIFS 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et suivants,

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,

Vu le procès-verbal de mise à disposition du Centre de Ressources du Site Montesquieu par le Département de la Gironde,

Vu la délibération 2021/177 du 25 novembre 2021 portant sur les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2022,

Vu l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales tel que modifié par le décret n°2017-508 du 7 avril 2017 fixant le seuil de recouvrement des créances non fiscales à 15 euros,

Considérant la proposition de grille tarifaire modifiée ci-joint annexée,

Considérant l'avis de la commission développement économique du 30 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Depuis la reprise de la gestion du Centre de Ressources du Site Montesquieu par la Communauté de Communes de Montesquieu le 1er avril 2007, la CCM, dans le cadre de sa compétence développement économique propose des locaux à usage de bureaux et de laboratoires aux porteurs de projets et aux jeunes entreprises désireuses de créer et de développer leur activité sur le territoire.

Les tarifs de location de ces locaux sont progressifs et permettent aux porteurs de projets en incubation et aux entreprises en pépinière, de bénéficier d'un parcours résidentiel prévoyant de leur hébergement dans des locaux adaptés en fonction de l'évolution de leur taille et leurs besoins.

L'objectif est de mettre en place un cercle vertueux : le porteur de projet vient s'implanter en incubation (6 mois renouvelables 1 fois) / pépinière (23 mois renouvelables 1 fois), puis suit une phase transitoire en hôtel d'entreprise, au sein d'un des bâtiments de la CCM, au maximum pour 6 ans. Enfin l'entreprise dûment accompagnée va s'installer sur le site technopolitain ou sur le reste du territoire de la CCM.

Afin de continuer à améliorer le fonctionnement de ce parcours résidentiel pour répondre au mieux aux sollicitations des entreprises, il convient de :

1. Réviser les tarifs des loyers en incubation et pépinières pour les bureaux et laboratoires,
2. Réviser les tarifs des loyers en hôtel d'entreprises pour les bureaux et laboratoires,
3. Réviser les tarifs de l'espace de co-working, installé dans le bâtiment Eurêkapôle.

Les nouveaux tarifs proposés se basent sur une étude de marché comparative des loyers appliqués par des structures comparables et visent à rapprocher la CCM de la moyenne, afin de prendre en compte l'évolution du contexte économique et budgétaire de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_174-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/174

OBJET : LOCAUX À DESTINATION ÉCONOMIQUE - TARIFS 2023

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Vote les tarifs ci-annexés,
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_174-DE